

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2013

Conseillers présents : Jean-Louis BARIOT, Maire

Jean MAZZONI, Claude RAGONNEAU Pierre SCHMELZLE, Josette OSTERNAUD, Adjoint

Marie-Anne MATHEVET, Thierry MARTINAUD, Bernard VERNEY, Florence MALLEIN, Michel ENGELMANN,
André LACHAL, Chrystel TUNON, Fabrice DOREL, Gisèle JACQUEMET.

Une rectification est apportée au compte rendu de la réunion précédente :

Paragraphe VIII – Etude d'aménagement du Pré-Battoir : il y a eu deux abstentions et non une.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I – REAMENAGEMENT MAIRIE : Avenant n° 1 Lot 4 Métallerie

Le Maire présente un devis de l'entreprise FARIZON titulaire du lot métallerie d'un montant de 2 571.20 € HT relatif à la fourniture de garde-corps non prévue au marché ce qui porte le marché à 31 310.90 € HT. Le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 et autorise le Maire à le signer

II – PERMIS D'AMENAGER – PRE-BATTOIR

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention autorise le Maire à déposer, au nom de la commune, un permis d'aménager de la 1^{ère} phase du projet d'aménagement de la zone 6NAa à Pré-Battoir.

III – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 322-323 situé 11 rue Neuve
- Immeuble cadastré AD 106 situé 64 rue de la Modure
- Immeuble cadastré AD 86-87 situé 7 montée du Calvaire.

IV – ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CDG

Le Conseil municipal décide son adhésion à la convention triennale avec le Centre de Gestion de la fonction publique relative à la prestation individualisée d'assistance en prévention adaptée aux collectivités de moins de 10 agents et autorise le Maire à signer cette convention.

VI – AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE NEUVE

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement du carrefour rue Neuve, prévoyant la démolition de l'ancienne boucherie et la réalisation d'un parking de proximité. Il sollicite une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) afin d'assurer le financement de cette opération.

VII – DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013.

Chapitre 21 : 50 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 21 décembre 2013 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JL Bariot'. The signature is written in a cursive style and is positioned horizontally across the center of the page. It overlaps with a circular official seal.

